

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 juillet 2019
Français
Original : russe

**Lettre datée du 12 juillet 2019, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations
Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre les 6 et 12 juillet 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) D. Polyanskiy



Annexe à la lettre datée du 12 juillet 2019 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province de Hama.

Le bureau turc a quant à lui recensé 18 violations, dans les provinces de Hama (16), d'Alep (1) et d'Idlib (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 156. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 466,881 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 531.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé quatre violations, dans les provinces de Lattaquié (2), d'Alep (1) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 15 violations, dans les provinces de Hama (9), d'Alep (1), d'Idlib (3) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,420 tonnes à Baniyas (province de Tartus) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,420 tonnes dans le quartier Karm el-Meisour d'Alep (province d'Alep) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,420 tonnes à Marrat (province de Deir el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 159. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 474,141 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 531.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 7 violations, dans les provinces de Hama (5) et de Lattaquié (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations dans la province de Hama.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 159. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 474,141 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 531.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (9 juillet 2019)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 6 violations, dans les provinces de Hama (4) et de Lattaquié (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province de Hama.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 159. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 474,141 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 531.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (10 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 8 violations, dans les provinces de Hama (6), d'Alep (1) et d'Idlib (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire dans le quartier Karm el-Jazamati d'Alep (province d'Alep), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,420 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 160. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 476,561 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 531.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 juillet 2019)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 3 violations, dans les provinces de Lattaquié (1), d'Alep (1) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 6 violations, dans les provinces de Hama (5) et d'Idlib (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Khirbet Ghazi (province de Homs), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,420 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 161. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 478,981 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 531.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 3 violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 12 violations, dans les provinces de Hama (9), d'Idlib (2) et de Lattaquié (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 161. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 478,981 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord visant à faire passer un territoire sous le contrôle du gouvernement légitime de la République arabe syrienne a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 532.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.
